

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 74 /2001

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2000

Budget annexe « secteur scolaire du 1^{er} Cycle à Woerth »

- VU l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg du 19 décembre 2000 portant dissolution du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du 1^{er} Cycle à Woerth et transférant l'ensemble de l'actif et du passif à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
- VU le compte administratif de l'exercice 2000 du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du 1^{er} Cycle de Woerth
- CONSIDERANT les propositions du Président et de la commission « finances »

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***. d'approuver les propositions du Président et de la commission
« finances »***

***. d'affecter le résultat d'exploitation de fonctionnement de l'exercice
2000 du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du 1^{er} Cycle
de Woerth d'un montant de 1 209 828,65 F au budget annexe
« secteur scolaire du 1^{er} Cycle à Woerth » 2001 de la Communauté
de Communes comme suit :***

***1 127 338,57 F en section de fonctionnement
82 490,08 F en section d'investissement***

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

